

## DÉCISION DU MAIRE



### N° 08/2022 : Décision portant fixation des tarifs municipaux pour les sacs déchets verts

Le Maire de Villiers-Saint-Frédéric,

Vu le Code Général des Collectivités article L.2122.22 alinéa 2,

Vu la délibération n° 14-2020 du 23 mai 2020 portant délégations au Maire

Considérant la hausse du prix des sacs de déchets verts

Considérant qu'il convient de fixer les tarifs pour l'année 2022/2023

### ☛ DÉCIDE

#### Article 1 :

D'arrêter le tarif du sac à déchets verts à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022 à 0,86 centimes

#### Article 2 :

Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Villiers-Saint-Frédéric est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à Villiers-Saint-Frédéric, le 9 septembre 2022



Sylvain DURAND  
Maire de Villiers-Saint-Frédéric

Accusé de réception en préfecture  
078-217806835-20220909-082022-AI  
Date de télétransmission : 09/09/2022  
Date de réception préfecture : 09/09/2022